



Formation de Spécialiste en sécurité au travail et protection de la santé

Plan d'études 2021

15.10.2020

Utilisation :

Le présent document permet aux participants au cours de Spécialiste STPS de visualiser leur plan de formation pour 2021. Il présente les séminaires composant les modules de la formation, leur durée, leurs objectifs et les dates prévues en 2021.

L'organisateur est à disposition pour toute question (coordonnées en pied de page).

Avertissement :

Les dates de cours, les titres des cours et les objectifs sont indiquées sous réserve de modifications.

Présence :

Tous les cours du module sont obligatoires. Une tolérance de 80% d'absence peut être admise sur justification. Une attestation de présence est remise après chacune des formations qui compose les modules.

MI : Module d'introduction (2h)

Intitulé et durée	Dates 2021	Horaire 2021
Introduction au cursus de spécialiste de la sécurité et à la protection de la santé-2h	21.01.2021	10:00-12:00

MP1 : Appliquer les bases de la sécurité au travail et de la protection de la santé (42h)

Intitulé et durée	Dates 2021	Horaire 2021
Les métiers en santé et sécurité au travail et les partenaires sociaux- 4h	21.01.2021	13:30-17:30
Les interlocuteurs officiels et les partenaires sociaux- 4h	26.01.2021	08:15-12:15
Aspects juridiques de la santé et de la sécurité au travail-4h	28.01.2021	08:15-12:15
Bases légales de la sécurité au travail et de la protection de la santé-4h	28.01.2021	13:30-17:30
La responsabilité en santé et sécurité au travail-4h	02.02.2021	08:15-12:15
Maternité et jeunes travailleurs-4h	04.02.2021	08:15-12:15
Gérer des situations critiques-4h	04.02.2021	13:30-17:30
Structure d'entreprises et méthodes de travail-4h	09.02.2021	08:15-12:15
Introduction à la gestion de projet-4h	11.02.2021	08:15-12:15
Ateliers Module 1-4h	11.02.2021	13:30-17:30
Examen de module-2h	22-26.02.2021	

**MP2 : Créer et mettre en œuvre des concepts de sécurité et de protection de la santé
(99 heures)**

Intitulé et durée	Dates 2021	Horaire 2021
Systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail-4h	11.03.2021	08:15-12:15
Méthodes de détermination des dangers et de gestion des risques (Bases)-4h	11.03.2021	13:30-17:30
Méthodes de détermination des dangers et de gestion des risques (Approfondissement)-4h	18.03.2021	08:15-12:15
Dangers de chutes-4h	23.03.2021	08:15-12:15
Substances nocives (base)-4h	25.03.2021	08:15-12:15
Substances nocives (Approfondissement)-4h	25.03.2021	13:30-17:30
Dangers thermiques et Substances inflammables et explosives-4h	13.04.2021	08:15-12:15
Contraintes physiques particulières (partie 1)-4h	15.04.2021	08:15-12:15
Contraintes physiques particulières (partie 2)-4h	15.04.2021	13:30-17:30
Contraintes psychiques-4h	22.04.2021	08:15-12:15
Contraintes exercées sur l'appareil locomoteur-4h	22.04.2021	13:30-17:30
Contraintes liées à l'environnement de travail-4h	29.04.2021	13:30-17:30
Dangers électriques-4h	04.05.2021	08:15-12:15
Dangers mécaniques (partie 1)-4h	06.05.2021	08:15-12:15
Dangers mécaniques (partie 2)-4h	06.05.2021	13:30-17:30
Organisation du travail (partie 1)-4h	12.05.2021	08:15-12:15
Organisation du travail-(Partie 2)-4h	12.05.2021	13:30-17:30
Actions inattendues et défaillance de l'alimentation en énergie-4h	20.05.2021	08:15-12:15
Organisation en cas d'urgence-Secours-4h	27.05.2021	08:15-12:15
Organisation en cas d'urgence-Incendie-4h	27.05.2021	13:30-17:30
Comment gérer les accidents du travail pour les prévenir ?-4h	01.06.2021	08:15-12:15
La gestion des sinistres par la méthode statistiques-4h	03.06.2021	08:15-12:15
La gestion des sinistres par la méthode de l'arbre des causes et d'autres moyens d'enquêtes-4h	08.06.2021	08:15-12:15
Ateliers Module 2-4h	15.06.2021	08:15-12:15
Examen de module-3h	26.06-02.07.21	

MP3 : Organiser les formations et la prévention (25 heures)

Intitulé et durée	Dates 2021	Horaire 2021
Campagne de prévention-4h	23.09.2021	08:15-12:15
Mise en place de formations en santé et sécurité au travail-4h	23.09.2021	13:30-17:30
Documentation et recherche documentaire-4h	30.09.2021	08:15-12:15
Instruction et autres moyens d'information-4h	30.09.2021	13:30-17:30
Participation des travailleurs-4h	05.10.2021	08:15-12:15
Ateliers Module 3-4h	06.10.2021	08:15-12:15
Examen de module-1h	10-16.10.2021	

MA1 : Agir en tant que préposé à la sécurité et à la protection de la santé (38 heures)

Intitulé et durée	Dates 2021	Horaire 2021
Intégrer la STPS dans les processus d'entreprise (partie 1)-4h	02.11.2021	08:15-12:15
Intégrer la STPS dans les processus d'entreprise (partie 2)-4h	04.11.2021	08:15-12:15
Réception des équipements-4h	04.11.2021	13:30-17:30
Garantir la STPS dans la gestion des infrastructures (partie 1)-4h	09.11.2021	08:15-12:15
Garantir la STPS dans la gestion des infrastructures (partie 2)-4h	11.11.2021	08:15-12:15
Effectuer des audits-4h	11.11.2021	13:30-17:30
Travailler avec des entreprises tierces selon les principes STPS (partie 1)-4h	16.11.2021	08:15-12:15
Travailler avec des entreprises tierces selon les principes STPS (partie 2)-4h	18.11.2021	08:15-12:15
Procédures relatives aux autorités et organisation d'exécution-4h	18.11.2021	13 :30-17:30
Examen de module-2h	29.11-03.12.21	

MO : Mettre en œuvre la sécurité au travail et la protection de la santé dans un contexte spécifique (22h)

Choisir une seule spécialisation : Construction OU Industrie OU Services

Spécialisation Construction-20h	Premier semestre 2022
Spécialisation Industrie-20h	Premier semestre 2022
Spécialisation Service-20h	Premier semestre 2022
Examen de module (2h)	Juillet-Août 2022

MPE : Module préparatoire aux examens (32 heures)

Préparation aux examens écrits et analyses des situations-16h	Aout-sept. 2022
Traitement des incidents critiques-8h	Aout-sept. 2022
Préparation à la présentation et à l'entretien-8h	Aout-sept. 2022

Séance de clôture et remise des diplômes

Intitulé	Objectifs	Date 2022
Bilan du cursus et discussion	<ul style="list-style-type: none">- Pouvoir faire part de son avis sur l'organisation et le déroulement de la formation.- Retour sur le déroulement des examens et des résultats- Discuter de la possibilité de transfert, dans son activité professionnelle, des connaissances acquises.	Dates à déterminer.